

**Le Vice-Président**

*Jignot*

**Monsieur Marc LANGLAIS**  
Maire  
Hôtel de Ville  
495 rue Haute  
59258 LES RUES DES VIGNES

Lille, le **24 AOUT 2022**

*Un*

Monsieur le Maire,

Conformément à l'article L.132-7 du Code de l'Urbanisme, vous avez notifié au Département le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme de votre commune.

Les politiques d'aménagement et d'urbanisme ont un impact majeur sur le territoire. C'est pourquoi le Département porte un intérêt particulier à ces questions.

Après étude de votre dossier, et pour permettre les aménagements nécessaires au développement des projets de l'Abbaye de Vaucelles, nous demandons que le changement de destination soit autorisé sur les bâtiments présents sur ce site.

Je vous remercie de me transmettre un dossier dématérialisé relatif à cette procédure quand celle-ci aura été approuvée.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'expression de ma considération distinguée.

**Nicolas SIEGLER**  
**Vice-Président en charge de l'Aménagement**  
**du territoire et du canal Seine-Nord Europe**

*Nicolas Sieglér*



**AGRICULTURES  
& TERRITOIRES**  
CHAMBRE D'AGRICULTURE  
NORD-PAS DE CALAIS

Monsieur Marc LANGLAIS,  
Maire  
Mairie de LES RUES DES VIGNES  
495 rue haute  
59258 LES RUES DES VIGNES

Service : Aménagement territorial  
Nos références : CD / TAJ / AT / IM / 2022 - 569  
Dossier suivi par : Marianne BOUTRY,  
[marianne.boutry@npdc.chambagri.fr](mailto:marianne.boutry@npdc.chambagri.fr), tél. 03 21 60 48 60  
Vos références : /  
Objet : **Consultation sur la modification de droit commun n°1 du Plan local d'urbanisme**

*Saint-Laurent-Blangy, jeudi 4 août 2022*

Monsieur le Maire,

### Siège administratif

56 avenue Roger Salengro  
BP 80039  
62051 Saint-Laurent-Blangy cedex

Tél : 03 21 60 57 57

Siret 130 013 543 00025

Vous avez sollicité l'avis de la Chambre d'Agriculture sur le dossier de modification du PLU de Les Rues des Vignes.

Après analyse du dossier, nous notons que les modifications portent sur:

- une mise à jour du règlement écrit
- l'évolution du zonage dans les zones U et le retrait d'un emplacement réservé

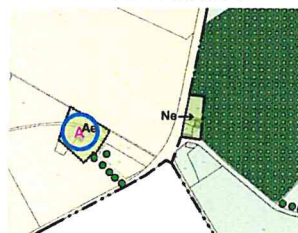
Nous vous informons que ce projet de modification n'appelle pas d'observation particulière d'ordre agricole de la part de notre Etablissement.

Nous nous permettons de vous faire part d'une modification sur le plan de zonage qui n'est pas reprise dans la notice de présentation des modifications.

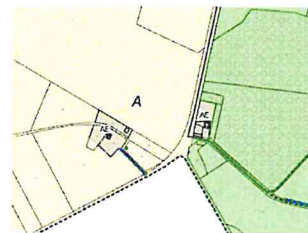
Le Stecal en zone Ne à l'Est de la commune (RD 644 : Grill le Bonavis et Godefroy équipement) a été modifié en zone Ae.

Cela n'a toutefois pas d'incidence sur l'avis de la chambre d'agriculture.

Avant modification :



Projet de modification :



### Siège social

299 Boulevard de Leeds  
59000 Lille

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Établissement public  
Loi du 31/01/1924  
Siret 130 013 543 00033  
APE 9411Z

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information et vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Président,  
**Christian DURLIN**



Lille, le 28/08/2022

Service Études, Planification et Analyses  
Territoriales  
Affaire suivie par : Nicolas BOULET  
ddtm-cdpenaf-secretariat@nord.gouv.fr

Le président de la commission départementale de  
préservation des espaces naturels, agricoles et  
forestiers

à

Monsieur le maire de Les rues des vignes  
495, rue haute  
59258 Les rues des vignes

**Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers**

**Avis sur le projet de modification de PLU de Les rues des vignes**

Vu la Loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové ;

Vu la Loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt ;

Vu l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime ;

Vu le décret n° 2015-644 du 9 juin 2015 relatif aux commissions départementale et interdépartementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers en métropole ;

Vu l'arrêté préfectoral du 7 août 2015 modifié portant création de la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers du Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral du 11 octobre 2021 portant renouvellement de la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers du Nord ;

Vu l'arrêté du premier ministre et du ministre de l'intérieur du 24 janvier 2022 nommant M. Antoine LEBEL en tant que directeur départemental des territoires et de la mer du Nord ;

Vu l'article 186 de la loi dite « climat et résilience » promulguée et publiée au Journal officiel le 24 août 2021 relatif au renforcement du rôle des CDPENAF en leur permettant d'être consultées sur tous les plans locaux d'urbanisme ;

Adresse : 62 Boulevard de Belfort, CS 90007 - 59042 LILLE Cedex

Tél. : 03 28 03 83 00

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : [www.nord.gouv.fr](http://www.nord.gouv.fr)

Suivez-nous sur : [facebook.com/prefetnord](https://facebook.com/prefetnord) - [twitter.com/prefet59](https://twitter.com/prefet59) - [linkedin.com/company/prefethdf/](https://linkedin.com/company/prefethdf/)

Vu le SCOT du cambrésis approuvé le 23 novembre 2012 ;

Vu le dossier de modification de PLU réceptionné le 28 juin 2022 ;

Vu le rapport de la DDTM du Nord présenté en séance aux membres de la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers le 18 août 2022 ;

Entendu les membres de la commission départementale préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers du Nord ;

Considérant les espaces agricoles, naturels et forestiers sur la commune de Les rues des vignes;

Considérant les évolutions apportées aux règles cadrant les extensions et annexes en zone agricole et naturelle ;

Considérant que les annexes peuvent désormais être autorisées à hauteur de 40 m<sup>2</sup> contre 15 m<sup>2</sup> auparavant ;

Considérant la modification d'un secteur de taille et de capacité d'accueil limité (STECAL) Ne en Ae ;

Considérant qu'aucun élément du dossier ne permet de justifier ce changement ;

Les membres de la CDPENAF réunis le jeudi 18 août 2022, à la direction départementale des territoires et de la mer du Nord, 62 boulevard de Belfort, à Lille et sous la présidence de M. Guillem CANNEVA, Directeur départemental adjoint des territoires et de la mer du Nord représentant le Préfet du Nord, empêché, émettent :

→ sur les évolutions du règlement en zone A et N :

Un avis **défavorable** par 11 voix « contre » et 1 abstention.  
Le président de la commission ne prend pas part au vote.

Motivations :

La commission note que la commune a souhaité faire évoluer son règlement, celui-ci étant jugé trop peu didactique. Pour autant, les évolutions apportées sont peu claires et pourraient entraîner des difficultés d'interprétation lors de l'instruction des autorisations d'urbanisme. En outre, les membres ne trouvent aucun élément permettant de justifier la superficie des annexes en zone agricole et naturelle.

Aussi, les membres invitent la commune à revoir la rédaction de son règlement et à bien justifier les évolutions.

→ sur l'évolution du STECAL Ne en Ae :

Un avis **défavorable** par 9 voix « contre » et 3 abstentions.  
Le président de la commission ne prend pas part au vote.

Adresse : 62 Boulevard de Belfort, CS 90007 - 59042 LILLE Cedex

Tél. : 03 28 03 83 00

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : [www.nord.gouv.fr](http://www.nord.gouv.fr)

Suivez-nous sur : [facebook.com/prefetnord](https://facebook.com/prefetnord) - [twitter.com/prefet59](https://twitter.com/prefet59) - [linkedin.com/company/prefethdf/](https://linkedin.com/company/prefethdf/)

Motivations :

La commune ne relève, dans le dossier, aucun élément permettant d'expliquer et de justifier cette évolution. Sans élément complémentaire, la commission demande à ce que le STECAL Ne soit conservé.

Le Président de la commission départementale  
de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers,

Direction Départementale des  
Territoires et de la Mer - Nord  
R: Directeur Adjoint

Guillem CANNEVA

Copie : DDTM 59 / Service territorial centre  
Syndicat mixte du SCoT du pays du Cambrésis

Adresse : 62 Boulevard de Belfort, CS 90007 - 59042 LILLE Cedex

Tél. : 03 28 03 83 00

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : [www.nord.gouv.fr](http://www.nord.gouv.fr)

Suivez-nous sur : [facebook.com/prefetnord](https://facebook.com/prefetnord) - [twitter.com/prefet59](https://twitter.com/prefet59) - [linkedin.com/company/prefethdf/](https://linkedin.com/company/prefethdf/)

